



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2022

DISPOSITIF D'ACCUEIL ET RELAIS

Chemin de Bernicot
69230 Saint Genis LAVAL
04 78 56 74 12

Directrice : Chloé DUJARDIN

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI-LOPEZ

1. Activité et personnel

1.1. Activité

Le Dispositif d'Accueil et de Relais a ouvert ses portes le 3 février 2022, avec la maison de St Priest, située au 36 rue Hector Berlioz. Le 25 avril 2022, la maison de Rillieux ouvrait également ses portes au 43 bis montée Castellane. Nous sommes dans l'attente de l'ouverture de la troisième maison.

Chacune des maisons accueille 5 enfants en place pérenne et 1 place d'accueil Relais ; place réservée pour les enfants accueillis en famille d'accueil.

Dès l'ouverture, les places pérennes étaient pourvues. La « liste d'attente » est importante.

Sur la maison de St Priest :

5 enfants âgés de 10 à 14 ans, 2 filles et 3 garçons

Sur la maison de Rillieux :

5 enfants âgés de 9 à 12 ans, 2 filles et 3 garçons.

Sur chaque maison, les enfants sont accompagnés au quotidien par 3 professionnels : 1 responsable permanent lieu de vie, qui vit sur place dans un logement de fonction et 2 permanents lieu de vie. Ils travaillent en continu sur des périodes de 72 heures consécutives, assurant ainsi la permanence de lien et la continuité dans l'accompagnement des enfants. Nous souhaiterions composer des équipes à 4 permanents lieu de vie par maison, afin de venir « soulager » la charge de travail conséquente et permettre aux professionnels d'avoir plus de jours de récupération et d'équilibrer leur vie professionnelle et personnelle, impactée par le rythme de travail important. Le contexte actuel des difficultés de recrutement n'aide pas. Le statut de PLV n'est pas soumis à diplôme. Il est tout de même nécessaire qu'il y ait sur chaque équipe au moins un professionnel diplômé (ES, ME).

L'objectif du projet est de garantir une continuité et une permanence de lien dans l'accompagnement des enfants accueillis. C'est un réel bénéfice pour les enfants. Cette stabilité leur apporte une sécurité certaine dont ils ont besoin.

La plateforme, composée d'une coordinatrice et d'une psychologue viennent compléter les équipes en leur apportant un soutien en lien avec leurs missions attribuées et apportent une qualité certaine en terme d'accompagnement auprès des enfants.

OUVERTURE PROGRESSIVE SUR L'ANNEE 2022

CAPACITE D'ACCUEIL Places pérennes			
Nbr de places autorisées			15
Nbr jours d'ouvertures			306
TAUX D'OCCUPATION			Nbr de jours
Demandé	95%		3 612
Accordé	95%		3 612
PRIX DE JOURNEE MOYEN			Nbr de jours
Accordé			278,60

OUVERTURE PROGRESSIVE SUR L'ANNEE 2022

CAPACITE D'ACCUEIL d'Urgence			
Nbr de places autorisées			3
Nbr jours d'ouvertures			306
TAUX D'OCCUPATION			Nbr de jours
Demandé	85%		646
Accordé	85%		646

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS							
			REALISE			ACCORDE		ECARTS		
			2021	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%
Janvier					0	0	0	0	0	0%
Février					0	0	0	0	0	0%
Mars	4			66	66	170	170	-104	-104	39%
Avril	4			120	186	170	340	-50	-154	55%
Mai	10			171	357	341	681	-170	-324	52%
Juin	12			312	669	511	1 192	-199	-523	56%
Juillet	14			330	999	511	1 703	-181	-704	59%
Août	15			366	1 365	511	2 214	-145	-849	62%
Septembre	14			321	1 686	511	2 725	-190	-1 039	62%
Octobre	15			339	2 025	511	3 236	-172	-1 211	63%
Novembre	15			319	2 344	511	3 747	-192	-1 403	63%
Décembre	14			339	2 683	511	4 258	-172	-1 575	63%

1.2. Personnel

Effectifs

	AU BP 2022	Au 31/12
DIRECTION	1 ETP	1 ETP
ADMINISTRATION/GESTION	1 ETP	1 ETP
SOCIO-EDUCATIF	2 ETP	1 ETP
PERMANENTS LIEU DE VIE	11 ETP	7 ETP
PARAMEDICAL	0,50 ETP	0.50 ETP
MEDICAL	0,15 ETP	0 ETP
	15,65 ETP	10.5 ETP

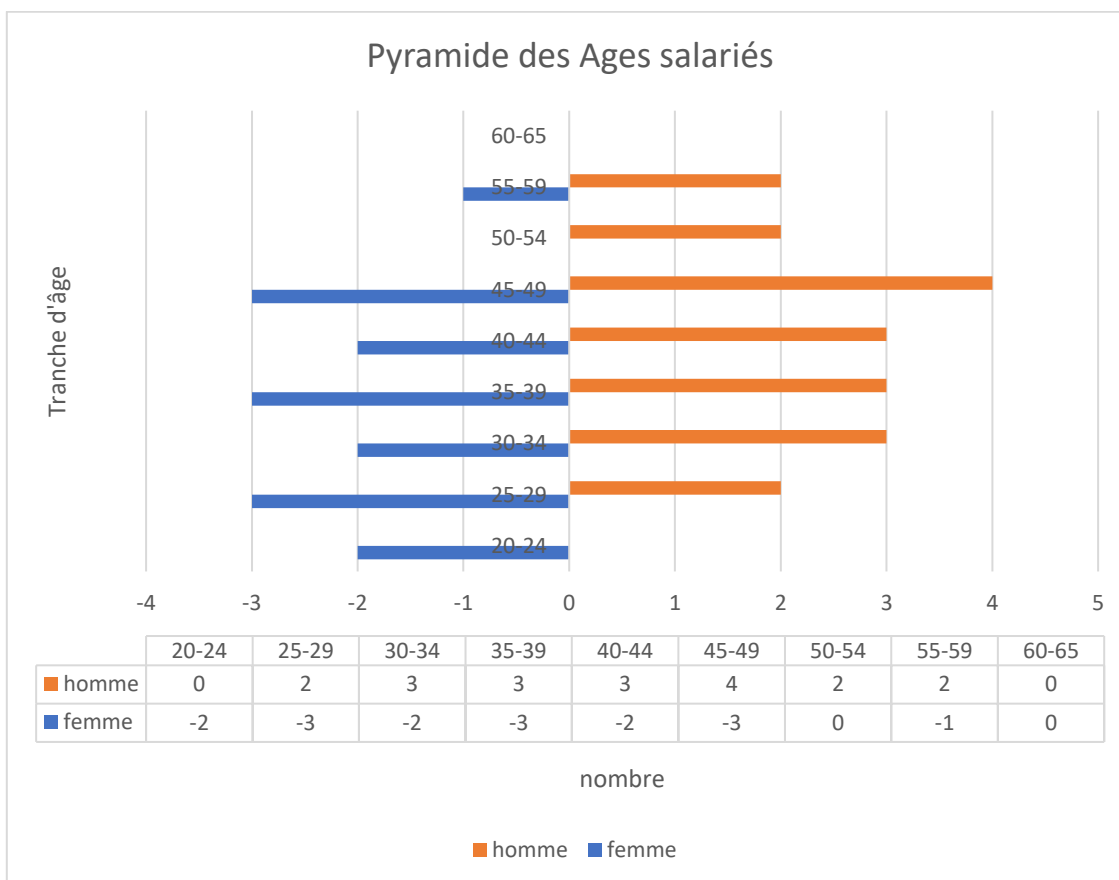
Il y a un poste de coordinatrice vacants au 31/12. DE plus, la 3ème maison n'ayant pas ouvert, nous n'avons pas procédé au recrutement de cette équipe.

Au vu de la charge de travail et du rythme demandé au quotidien, le Dispositif a été impacté dès les premiers mois d'ouverture à des fins de contrats ou arrêts maladie. Le poste de responsable permanent lieu de vie à la maison de St Priest en CDI a mis du temps à être pourvu (novembre 2022), suite à la fin de période d'essai de celui en poste fin mars 2022. Plusieurs professionnels en CDD sont intervenus jusqu'à la rentrée, dans l'attente de stabiliser l'équipe.

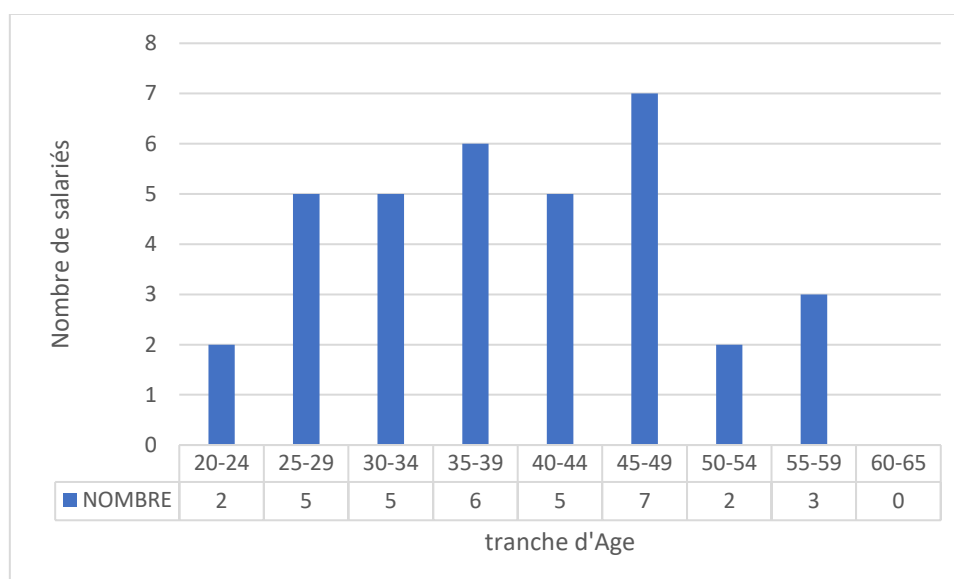
2 arrêts maladie longs sont intervenus dès le mois d'octobre sur la maison de St Priest.

Ces constats nous ont amené à demander la création d'un 12^{ème} poste de PLV afin de disposer de 4 PLV par équipe. Cela s'avère indispensable afin de pouvoir travailler sur un planning qui soit tenable. En effet, le statut des PLV prévoit 258 jours de travail. Hors, cela représente à 3 jours près les 365 jours de l'année moins les 104 samedis et dimanches qu'il y a dans une année (365-104=261 jours). Nous avons vite repéré que cela n'était pas possible de faire travailler des permanents 5 jours par semaine de jour comme de nuit.

Pyramide des âges des salariés selon genre et nombre par tranche d'âge.



Salariés hommes femmes confondus par tranche d'âge.



Analyse de la pratique

Pas de séances d'analyse de la pratique en cette année d'ouverture. Nous y pensons pour l'année 2023. Celle-ci est prévue au budget.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2022		
Formation collective * <i>ou</i> Formation individuelle **	INTITULE DU STAGE (Diplômant ou non)	ORGANISME DE FORMATION
9 février 2022 pour 3 permanents lieu de vie	LA PROTECTION DE L'ENFANCE	DAP
22 février 2022 pour 3 permanents lieu de vie et la coordinatrice	L'AUTORITE PARENTALE	DAP

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

L'ouverture des deux premières maisons avec l'accueil des premiers enfants et des professionnels, à partir du mois de février 2022 fait partie des faits marquants de l'année. La troisième maison dont l'ouverture était prévue en juin 2022, n'a pas abouti faute de lieux adaptés au projet non trouvés et dans un contexte immobilier très tendu (hausse des taux d'intérêts et des coûts des travaux).

Les professionnels accompagnés par la cheffe de service ont équipé, décoré les maisons afin d'accueillir les enfants dans un espace chaleureux et familial. Tout le monde a eu à cœur d'apporter sa touche personnelle pour embellir les maisons et permettre aux enfants de s'y sentir bien. Cela a permis de créer une belle cohésion d'équipe dès les premières semaines avant l'arrivée effective des enfants.

Nous avons construit pas à pas les premières fondations de ce Dispositif. Un beau chantier encore à l'œuvre, avec plein de perspectives en vue.

Les professionnels des deux maisons ont eu l'honneur de recevoir une délégation de la Direction de la Protection de l'Enfance en présence de Mme Lucie VACHER, ainsi que la visite du président de la Métropole, Monsieur Bruno BERNARD, à la maison de Rillieux le 26 octobre 2022.



2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

L'ensemble des activités éducatives est porté par l'équipe de la plateforme : la coordinatrice et la psychologue.

Au niveau du partenariat

Il y a un projet avec le planning familial de Rillieux-la-Pape sur l'année pour les enfants de plus de 11 ans du Dispositif. L'objectif est de leur apporter une première sensibilisation sur la sexualité (le consentement, la découverte de son corps, les relations amoureuses...). Ceci sur l'année scolaire, une fois tous les 2 mois.

L'ensemble des enfants ont pu visiter et découvrir les différents corps de métier à la caserne militaire de l'armée de l'air à Lyon 7^{ème}.

Un pâtissier est intervenu auprès des enfants pour leur faire découvrir le métier et réaliser ensemble un gâteau qu'ils ont partagé à l'issue de ce temps.

Le projet de rencontres intergénérationnelles avec les seniors hébergés à la résidence Vermeille à Rillieux la Pape. Ceci tout au long de l'année scolaire. Des temps de rencontres et d'échanges conviviaux autour de thèmes variés (partage de la galette, jardinage, lecture...).

Une institutrice à la retraite intervient pour du soutien scolaire et l'apprentissage de la lecture au sein du Dispositif. Ainsi que des étudiants qui peuvent intervenir également sur du soutien scolaire.

Les enfants bénéficient des infrastructures de droits commun sur chaque territoire (médiathèque, CPEF, centres de loisirs, manifestations locales, clubs sportifs).

Les actions éducatives au sein du Dispositif

Des ateliers thérapeutiques animés par la psychologue et la coordinatrice sur plusieurs séances : groupe de parole et groupe marionnette.

La coordinatrice propose des accompagnements éducatifs individuels et spécifiques aux besoins de l'enfant : séances d'équithérapie, création d'un livre de vie, ateliers manuels et éducatifs, ateliers cuisine en lien avec les origines des enfants, accompagnement autour d'achats adaptés en lien avec l'entrée dans la puberté.

Plusieurs actions collectives mutualisées ont eu lieu : fête de l'été du Dispositif, repas de fin d'année, sorties pendant les vacances.

Au niveau du soutien à la parentalité

Sur les 10 enfants accompagnés, 6 familles bénéficient d'un soutien à la parentalité sous forme de visite à domicile, d'appels téléphoniques réguliers, de points réguliers en collaboration avec l'ASE. Ces interventions sont assurées par la coordinatrice et certaines avec le soutien de la psychologue : proposition de médiation enfant/parents, préparation de repas équilibrés, accompagnements divers et variés pour ré assurer les parents dans leur posture parentale.

2.3 Expression et participation des usagers

Il n'y a pas eu de Conseil de la Vie Social à proprement parlé mais il y a eu des groupes d'expression avant chaque période de vacances scolaires en présence de la cheffe de service.

Les équipes animent également une fois par mois un groupe d'expression.

La coordinatrice mange une fois par mois sur les maisons et anime avec les professionnels présents une « réunion jeunes ».

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

En 2022, nous comptons 10 fiches incidents pour l'ensemble du Dispositif. 7 fiches concernent des violences sur professionnels : agressions verbales, menaces physiques, intimidation. 1 fiche concernant des violences entre enfants et 2 fiches concernant des incidents d'adulte à adulte.

Sur les 10 fiches étudiées, 1 seule a nécessité une contenance physique.

Sur la maison de St Priest : 9 fiches incidents. Actes de violence verbale, menaces principalement commises par 2 jeunes. 2 fiches concernent les professionnels.

Sur la maison de Rillieux : 1 fiche incident.

Au niveau du traitement des incidents en interne :

L'ensemble des incidents ont été repris par le responsable permanent du lieu de vie, l'équipe et la cheffe de service selon les actes posés. Des mesures de réparations ont été faites par les jeunes, accompagnés par les professionnels. Les parents et travailleurs sociaux ont été informés à chaque fois. Concernant les incidents entre professionnels, ceux-ci ont été reçu en entretien individuel avec la cheffe de service et des mesures ont été prises pour certains.

2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

Date d'autorisation	11 mars 2022
1 ^{ère} évaluation interne	/
1 ^{ère} évaluation externe	1 ^{er} trimestre 2024
2 ^{ème} évaluation interne	/
2 ^{ème} évaluation externe	/

L'année 2023 va être consacrée à l'écriture du projet du Dispositif. Chaque équipe a écrit le fonctionnement interne de leur maison (règles de vie).

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	20			
Admissions non réalisées	26			
Dont refus du service	19			
Admissions en cours de traitement	0			
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	46			

Durant cette première année de fonctionnement, nous avons reçu 46 demandes d'admission, places pérennes et Relais confondus. 20 ont été réalisés sur l'ensemble du Dispositif et nous en avons refusé 19.

3.1.2. Refus d'admission

Les principaux refus d'admission sont dus aux places pourvues dès l'ouverture du Dispositif. Il y a eu beaucoup de demandes. Quelques refus dus à la limite d'âge (14 ans ou plus) et des situations nécessitant du 1 pour 1 que le Dispositif ne peut assurer pour répondre au mieux aux besoins des enfants, en lien avec les moyens éducatifs alloués.

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Pas de place	16			
Non adhésion du jeune	0			
Non adhésion de la famille	0			
En limite d'âge à l'admission	4			
Maintien d'une mixité de genre	0			
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	4			
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	0			
Autres	2			
TOTAL REFUS D'ADMISSION	26			

3.2 Usagers admis dans l'année

Au niveau des places pérennes : nous avons accueilli majoritairement des garçons cette année âgés entre 6 et 14 ans. 4 filles, âgées entre 10 et 12 ans. La moyenne d'âge est de 10 ans et 3 mois.

Sur les 10 enfants accueillis, il y a une fratrie de 2.

Au niveau des places Relais : nous avons accueilli 8 garçons et 1 fille, âgés entre 6 et 14 ans.

3.2.1. Caractéristiques des usagers admis dans l'année

Sur les 10 enfants accueillis en place pérenne, 5 d'entre eux présentent des difficultés au niveau de la scolarité et bénéficient ou doivent bénéficier d'une scolarité adaptée (DITEP, SESSAD, SEGPA, IME). 3 enfants ont des troubles du spectre autistique, 1 jeune est autiste non verbal et 1 jeune a des troubles du comportement important.

Sur les 9 enfants accueillis en Relais : 3 bénéficient d'une scolarité adaptée (DITEP, IME) et 1 en absence de scolarisation.

Les difficultés liées à l'exercice de l'autorité parentale, les carences éducatives, bien que non majoritaires, sont présentes pour la majorité des enfants accueillis.

Des enfants qui du fait de leurs fragilités, leurs besoins spécifiques, leurs troubles ne peuvent être accueillis en famille d'accueil ou dans des établissements de type MECS. Ils ont besoin d'un petit collectif et des adultes présents auprès d'eux quotidiennement et de façon permanente.

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des demandes	10,3		
Pourcentage de filles dans les demandes	26%		

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - AUTORITE	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	45	98%		
Département Rhône	0	0%		
PJJ	0	0%		
Autre Département	1	2%		
TOTAL	46			

Nous avons accueilli beaucoup d'enfants âgés entre 10 et 14 ans, avec une moyenne d'âge de 10 ans et 3 mois.

Age des usagers admis	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0			
3 - 6 ans	2			
6 - 10 ans	8			
10 - 14 ans	10			
14 - 16 ans	0			
16 - 18 ans	0			
18-21 ans	0			
TOTAL DES ADMISSIONS	20			

Les types de placement sont exclusivement des placements judiciaires confiés à l'ASE. Il y a un seul placement administratif.

TYPE DE MESURES - USAGERS ADMIS	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	19	95%		
Placement administratif	1	5%		
Placement direct par le juge	0	0%		
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%		
Mesure pénale PJJ	0	0%		
Accueil d'urgence	0	0%		
Accueil de jour	0	0%		
Autre mesure	0	0%		
Aucune mesure	0	0%		
TOTAL	20			

3.2.2. Origine géographique

Le Dispositif a accueilli en 2022, principalement des enfants issus de la Métropole de Lyon. Avec une majorité des demandes issues du territoire Lyon 7^{ème}/8^{ème} et d'Ecully-St Foy-Tassin.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	19	95%		
Département Rhône	0	0%		
PJJ	0	0%		
Autre Département	1	5%		
TOTAL	20			

PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%		
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	1	5%		
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	3	15%		
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	4	20%		
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	3	15%		
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%		
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	2	10%		
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	1	5%		
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	4	20%		
Territoire MDM St Fons Vénissieux	1	5%		
Territoire MDM Villeurbanne	0	0%		
Rhône T1 Beaujolais	0	0%		
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%		
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%		
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%		
Territoire hors Métropole et Rhône	1	5%		
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%		
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%		
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%		
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%		
Métropole Méomie	0	0%		
TOTAL	20			

La plupart des enfants accueillis étaient soit en famille d'accueil ou en MECS avant d'arriver sur le Dispositif d'Accueil et de Relais. Pour 2 d'entre eux, c'est leur premier placement.

RESIDENCE AU MOMENT DE L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEE	3	15%		
Chez les parents avec SAEE	0	0%		
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%		
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%		
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%		

En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%		
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%		
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	3	15%		
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%		
En établissement pénitentiaire	0	0%		
Chez un assistant familial	13	65%		
En établissement médico-social	0	0%		
En établissement hospitalier	0	0%		
En internat scolaire	0	0%		
En hôtel	0	0%		
Autre	0	0%		
Inconnu	0	0%		
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	1	5%		
TOTAL	20			

3.2.3. Scolarité / Formation professionnelle

Tous les enfants accueillis sont scolarisés dans les écoles et collèges de secteurs ou dans des établissements médico-sociaux (DITEP, IME).

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%		
Maternelle - Primaire - Collège	12	60%		
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%		
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	4	20%		
SEGPA Collège	0	0%		
IME - IMPRO	3	15%		
Lycée - Lycée prof	0	0%		
Université	0	0%		
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%		
Apprentissage	0	0%		
Salarié	0	0%		
Descolarisation	0	0%		
Autres	1	5%		
Cepaj	0	0%		
En recherche d'emploi	0	0%		
TOTAL	20			

3.2.4. Les accueils Relais

Dans chacune des maisons, il y a une place dédiée à de l'accueil Relais. Des enfants avec des profils complexes accueillis en famille d'accueil. Ils peuvent être accueillis sur des temps de week-end, de vacances mais aussi en semaine.

Cette année nous avons accueilli 9 enfants sur les 18 demandes reçues.

Sur la maison de St Priest :

1 jeune de 13 ans accueilli tous les 15 jours et une partie des vacances scolaires.

1 jeune de 13 ans accueilli quelques jours au mois d'avril.

1 enfant de 10 ans accueilli 1 semaine durant le mois d'août.

Sur la maison de Rillieux :

1 enfant de 6 ans accueilli une fois par mois.

1 enfant de 10 ans accueilli une fois par mois.

Une enfant de 7 ans accueillie quelques semaines pendant le mois d'août et quelques week-ends jusqu'en octobre.

1 enfant de 8 ans accueilli sur 2 temps en journée.

Une fratrie de 2, accueillie quelques jours durant les vacances de Noël.

Plusieurs demandes de Relais d'enfant en situation de handicap qui nécessitent pour certains du 1/1 ont été demandées. Quelques Relais sur les vacances scolaires. Aujourd'hui, les places Relais ne sont pas toutes pourvues. Un essai court d'un enfant de 8 ans sur de l'accueil en journée en semaine. Nous avons eu beaucoup de demande de Relais pour des enfants accueillis en MECS. Les places Relais ne sont pas toutes pourvues et pourraient fonctionner de façon plus régulières.

Plusieurs hypothèses sont envisagées:

- Abaisser le taux d'occupation et conserver ces places relais qui répondent à un besoin pour les assistants familiaux ;
- Ne conserver qu'une place à un TO de 70% ;
- Transformer ces places en places pérennes.

Avantages et inconvénients des places Relais :

Les avantages :

- Les enfants accueillis sont intégrés et pour certains leur apporte un plus en terme de socialisation
- Relais construits plus appréciés que des Relais ponctuels

Les inconvénients:

- Impact sur la dynamique de groupe
- Adaptation des professionnels aux problématiques des enfants (handicap).
- Problématique nécessitant pour certains du 1/1
- Frustration des professionnels quant au suivi de l'accompagnement, sentiment de faire du « gardiennage ».
- Peu ou pas de continuité dans le lien, la relation entre l'enfant et les professionnel et l'enfant et les autres enfants.

3.3 Usagers suivis dans l'année

Au cours de l'année 2022, le Dispositif a suivi 19 enfants : 10 en place pérenne et 9 en place Relais.

1 fratrie de 2 a été suivie. 1 frère et 1 sœur accueillis sur la maison de Rillieux.

3.3.1. Moyenne d'âge et durée du placement

La moyenne d'âge au 31/12 est de 10 ans et 7 mois.

Sur les places pérennes, il n'y a pas eu de sortie.

Sur les places Relais : sur les 9 enfants admis, 6 enfants sont sortis au 31/12. Ils pourront, pour certains être accueillis de nouveau en 2023.

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	10,7		
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	0,5		
Pourcentage de filles dans les accompagnements	25%		

3.3.2. Type de placement et présence des usagers au service (au 31/12 ou au moment du départ pour les sortis)

L'ensemble des enfants suivis sur le Dispositif d'Accueil et de Relais sont confiés à l'ASE sous l'autorité judiciaire. Il y a un placement administratif.

Analyse de l'évolution de la présence des enfants au service

Nombre d'enfants accueillis en séquentiel (dorment hors établissement un ou plusieurs jours/semaine)	Nombre d'enfants hébergés en famille tous les weekends	Nombre d'enfants hébergés en famille une à trois fois par mois	Nombre d'enfants hébergés en famille uniquement durant des vacances	Nombre d'enfants sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires
1	0	5	0	4

Sur les 10 enfants accueillis sur les places pérennes, 4 bénéficient de 1 à 2 Visites Médiatisées ou Accompagnées par mois (visites parents, visite mère, visite père, visite fratrie). Les trajets sont assurés par les professionnels et la coordinatrice s'il y a besoin. Quand il y a de la régularité, nous trouvons aussi des organisations avec l'ASE.

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	Année N	% année N	N-1	N-2
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence	0	0%		
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)	1	10%		
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	0	0%		
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	5	50%		
Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances	0	0%		
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	4	40%		
TOTAL	10			

3.3.3. Origine géographique

La grande majorité des enfants accueillis habitent sur le territoire Lyon 7^{ème}/8^{ème}, ainsi que le territoire Ecully/St Foy/Tassin. Le territoire de Meyzieu/Décines/ St Priest est également bien représenté.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%		
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	1	5%		
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	3	15%		
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	4	20%		
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	3	15%		
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%		
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	2	10%		
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	1	5%		

Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	4	20%		
Territoire MDM St Fons Vénissieux	1	5%		
Territoire MDM Villeurbanne	0	0%		
Rhône T1 Beaujolais	0	0%		
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%		
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%		
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%		
Territoire hors Métropole et Rhône	1	5%		
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%		
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%		
PJJ STEMO Lyon Sud : La Mulatière-Vénissieux	0	0%		
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%		
Métropole Méomie	0	0%		
TOTAL	20			

3.3.4. Problématiques repérées dans l'année

- **Scolarité et besoins spécifiques des usagers**

Sur les 10 enfants accompagnés, 3 bénéficient d'une AVS, 2 jeunes sont en IME, 1 est en DITEP.

1 seul jeune a été exclu quelques jours de son établissement scolaire pour des faits de violence entre jeunes ou à l'encontre de professionnels. Certains enfants sont scolarisés de manière partielle.

BESOINS - Scolarité	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'un AVS	3	15%		
Nombre d'usagers suivis en commissions éducatives	2	10%		
Nombre d'usagers exclus au moins une fois dans l'année	1	5%		
<i>Nombre de jours d'exclusion cumulés</i>	6			
Nombre d'usagers concernés par des absences ou retards scolaires répétés	0	0%		

- **Santé et soins médicaux**

8 jeunes ont un dossier MDPH.

Tous les enfants ont vu au moins une fois dans l'année un médecin généraliste, un dentiste et un ophtalmologue pour certains. Les rendez-vous médicaux sont assurés par les professionnels parfois accompagnés des parents.

BESOINS - Santé et soins médicaux	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	8	40%		
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	0	0%		
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	154			
<i>Dont généralistes</i>	35			
<i>Dont spécialistes</i>	19			
<i>Dont psychologues</i>	100			
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	0	0%		

- **Conduites à risque**

2 jeunes bénéficient d'un suivi diététique en lien avec leur surpoids : un jeune suivi par un pédiatre en lien avec l'IME et une enfant suivie par le REPOP.

Il y a eu peu de fugue. Celles-ci ont été traitées de suite en partenariat avec les commissariats des communes où sont implantées les maisons.

Il y a eu quelques comportements hétéro-agressifs, contenus et repris à chaque fois avec le jeune, en équipe, avec l'appui et le soutien de la psychologue. 1 jeune a commis des actes de délinquance, traités à chaque fois avec le commissariat.

BESOINS - Conduites à risque	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers ayant commis des actes délinquants dans l'année	1	5%		
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque	2	10%		
Nombre d'usagers concernés par des addictions à des substances psychoactives	0	0%		
Nombre d'usagers concernés par une suspicion de prostitution	0	0%		
Nombre d'usagers concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	0	0%		
Nombre d'usagers concernés par des comportements auto-agressifs	0	0%		
Nombre d'usagers concernés par des comportements hétéro-agressifs	3	15%		
Nombre d'usagers concernés par des fugues récurrentes	2	10%		

- **Evaluation annuelle des projets personnalisés**

Tous les projets personnalisés ont été faits sur l'année 2022, en présence des parents, de l'enfant et des travailleurs sociaux. Ceux-ci animés par la coordinatrice ou cheffe de service et de la psychologue.

Ceux-ci seront évalués au cours de l'année 2023.

3.3.5. Prises en charge particulières

Cette année 2 enfants ont bénéficié d'une prise en charge partagée octroyée par la DPPE. Un jeune avec un renfort éducatif de 35 heures et un autre jeune avec un renfort éducatif « permanent lieu de vie » sur les week-ends.

	PCPE		
	Année N	N-1	N-2
Nombre de mineurs ayant bénéficié d'une PECP dans l'année	2		

Séjours de mise à distance ou accueils d'urgence sur un autre service

Nous n'avons pas mobilisé de séjour de mise à distance ou d'accueils d'urgence sur un autre service.

Une enfant est allée quelques jours sur une autre maison dans le cadre d'un apaisement.

La psychologue au sein du Dispositif d'Accueil et de Relais

L'activité de la psychologue à débiter le 30 mai 2022. Son activité s'est construite autour de 4 grands axes présenté ci-dessous :

Accompagnements psychologiques des enfants :

La psychologue de la maison a réalisé **80 entretiens cliniques individuels pour 6 jeunes** durant l'année 2022 dont voici la répartition :

- 👉 3 suivis réguliers (toutes les 2 semaines environ)
 - 👉 1 début de suivis (pas plus de 5 séances réalisées pour le moment)
 - 👉 2 enfants reçus en suivis ponctuels étalés sur l'année (3 à 6 entretiens)
- ⇒ Sur les 6 jeunes reçus, tous sont d'abord reçus pour observation et orientation si nécessaire ; elle a accompagné 1 enfant en attente d'accès au droit commun (pédopsychiatrie-CMP) ; elle a accompagné 2 jeunes qui sollicitent et nécessitent un espace de parole adapté, de terrain et « hors l'espace de soin » repéré (ses temps sont co-construits avec les partenaires médicaux déjà instauré).

La psychologue a également effectué **des groupes à médiations** :

- 1 session (5 séances) de groupe de parole à médiations jeu à destinations des pré-adolescents pour traiter les questions liées à la puberté et à l'adolescence. Co-animé avec l'éducatrice coordinatrice.
- 10 groupes divers, animé sur les lieux de vie et avec les PLV, pour mettre en jeu les dynamiques interne du fonctionnement groupale.

Accompagnements cliniques et institutionnels :

La psychologue réalise **ses missions institutionnelles** auprès de l'ensemble de l'équipe. Elle est présente en **réunion**, elle y anime les réflexions cliniques, de façon hebdomadaire (4h/semaine). Elle prend part à l'élaboration des questions cliniques qui traversent le dispositif et échange sur la coordination des soins avec la cheffe de service (1h30 toutes les 2 semaines environ). De plus, elle propose des **temps individuels de réflexion clinique** avec les différents professionnels du dispositif en fonction des besoins nommés ou identifiés.

Elle participe aux divers autres réunions (cadres, plateforme, institutionnel) organisé ponctuellement (1 fois par trimestre environ)

Elle organise ponctuellement des **temps sur les lieux de vie** pour aller à la rencontre des enfants et des professionnels au plus près de la réalité du quotidien.

Coordination des soins et liens partenariaux :

Aussi, la psychologue effectue des temps d'échanges téléphoniques (environ 1 par semaine) et participe à des réunions (environ 15 réunions en 2022) dans les cadre de ses missions de **coordinations des soins psychiques** et du travail de **lien partenarial**.

Participation au travail d'accompagnement à la parentalité :

La psychologue participe à **la réflexion et à l'organisation des accompagnements à la parentalité** avec les professionnels de la plateforme et en lien avec les partenaires concernés. Dans ce cadre des **temps d'intervention en binôme** (éducatrice coordinatrice et psychologue) peuvent s'organiser (VAD, accompagnement extérieur, entretien proposé dans les bureaux de la plateforme...).

Pistes d'amélioration psychologique :

- 👉 Parmi les enfants, 4 d'entre eux ont explicitement souhaité plus de rendez-vous sans que cela ne soit possible du fait du temps de présence de la psychologue.
- 👉 Il serait intéressant de pouvoir proposer d'autres sessions de groupes à médiations, une prochaine session de groupe à destination des plus petits est au travail pour 2023. Ces temps permettent d'observer et de mettre au travail des problématiques transversales aux différents lieux de vie.
- 👉 Les équipes éducatives sont en demande de temps supplémentaire d'échange, de réflexion et d'élaboration avec la psychologue concernant leur accompagnement éducatif. Des temps ponctuels mais repérés sont à prévoir et vont nécessiter une réorganisation du temps de travail.

Commencer à penser des axes de formations qui peuvent s'organiser en interne du dispositif (conférence, participation à des café-débats, projection de films, lectures d'articles).

3.4 Usagers sortis

Aucun jeune n'est sorti du Dispositif cette année, excepté 4 accueils Relais.

3.4.1. Motif de sortie

Restitutions	Exclusions ou orientation en établissement (collectif)	Majorité	Orientation en famille d'accueil	Déménagement et autres

3.4.2. Durée du placement et âge à la sortie

/

4.4.3. Situation d'hébergement à la sortie

/

4.4.4. Scolarité / Formation à la sortie

/

4. Locaux et moyens matériels

La maison de St Priest et la maison de Rillieux sont récentes. Les travaux ont été fait avant les ouvertures des lieux de vie. L'aménagement et l'embellissement des extérieurs fera partie des projets sur l'année 2023.

L'ensemble du mobilier est neuf et a été acheté pour équiper les maisons tout au long de l'année.

Les maisons sont équipées d'ordinateurs et d'imprimantes pour les professionnels. Elles seront prochainement équipées aussi pour les enfants.

Chaque équipe possède 2 véhicules d'occasion : 1 voiture et 1 véhicule 7 places. Du fait de leur ancienneté, ils nécessitent un entretien et des réparations régulières afin d'assurer la sécurité des enfants et des professionnels.



5. Perspectives 2023

L'année 2023, va être l'année de l'écriture du projet du Dispositif d'Accueil Relais. Celui-ci sera écrit en co-construction avec les équipes. L'objectif est de rendre encore plus visible l'identité du DAR auprès de nos partenaires et sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ce travail va également nous permettre de nous donner un cap commun pour accompagner les enfants accueillis.

Nous espérons également que l'année 2023 soit celle de la concrétisation du projet avec l'ouverture de la 3^{ème} maison

Au niveau éducatif

Les actions éducatives proposées par la plateforme vont continuer au sein des collectifs mais aussi de façon individuelle auprès des jeunes.

Des camps vont aussi avoir lieu durant les vacances d'avril et sur l'été 2023. Par maison mais aussi « inter maison ».

Ciné débat avec les plus grands.

Atelier thérapeutique autour de la photo

Au niveau partenarial

L'objectif est de continuer les actions de partenariats mises en place cette année, comme le planning familial, les centres aérés, les dispositifs de droits commun... D'enrichir également nos relations partenariales sur l'ensemble de nos territoires.

Projets à venir : collaboration avec la caserne de pompier de Lyon 7^{ème} pour l'obtention du PSC1.

Sensibilisation aux personnes porteurs de handicaps (partage d'un temps convivial autour d'une activité).

Création d'un court métrage avec l'école de cinéma de Vaise (la ciné fabrique)

Au niveau des professionnels

L'ensemble des professionnels va être formé sur « être permanents lieu de vie » avec l'organisme OCELLIA dès la rentrée 2023. Une action de formation nécessaire et importante afin de professionnaliser des salariés qui ne sont pour la plupart pas issu du secteur et pour qu'ils puissent appréhender une fonction particulière, ainsi qu'un statut particulier.

Le DAP proposera également des temps de formation ponctuel, comme « accueillir un enfant » en mars 2023.

Les partenaires, comme les DITEP et IME nous proposeront également des actions de formation sur l'autisme, les comportements problématiques...

Il y a une volonté réelle que les professionnels puissent être formés régulièrement afin de soutenir leur pratique et posture professionnelle parfois impactée par la prise en charge d'enfants en grande difficulté, combinée à un rythme de travail extrêmement intense.

Au niveau des Ressources Humaines

Après un an de fonctionnement, nous constatons que les moyens éducatifs octroyés lors de la validation de ce projet ne sont pas suffisants. En effet, au vu des profils d'enfants accompagnés, de la charge de travail (72 heures consécutives minimum) au quotidien, nous avons fait la demande au Budget Prévisionnel 2023 d'obtenir 1 poste de permanents lieu de vie. Ce poste en plus est aujourd'hui nécessaire afin de répondre aux objectifs principaux du projet : permanence et continuité dans l'accompagnement des enfants dits en difficulté multiples. Les nombreux arrêts (pour la plupart longs), les retours faits des professionnels lors des entretiens sur la charge de travail (épuisement, charge de travail importante, peu de repos, impact sur la vie personnelle et familiale...) sont des indicateurs que l'équipe de direction prend en compte. Des points de vigilance que nous avons, notamment sur la qualité de vie au travail et sur l'impact que cela peut avoir sur les enfants (turn over important, fatigue des professionnels donc moins de disponibilité physique et psychique pour les enfants).



Caroline ALAMERCERY

Cheffe de service

Chloé DUJARDIN

Directrice